Tirs obligatoires

Le tir obligatoire hors du service 2020 (programme obligatoire) pour les militaires astreints au tir obligatoire est suspendu.

Ceux-ci n'ont donc plus l'obligation d'accomplir le programme obligatoire. Une participation à titre volontaire reste toutefois possible. Par conséquent, les cours pour retardataires et pour restés n'auront pas lieu en 2020.

DDPS - Tir hors du service